

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018
à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M. PUGINIER Sébastien – M. BARTHELEMY Pierre – Mme COURSET Patricia - Mme RASSIÉ France – M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M. GRIFFE Sébastien - M. ROBERT Georges.

ABSENTS : M. PUPATO Cyrille (non excusé) – M. GERVAIS Bernard (excusé)

Secrétaire de séance : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative n°3 – Budget principal 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour faire face à des dépenses imprévues.

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6411	Personnel titulaire	7 600,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	700,00 €	
6453	Cotisations caisses retraites	2 700,00 €	
6419	Rembour. sur rémunérations de personnel		11 000,00 €
	TOTAL	11 000,00 €	11 000,00 €

INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031-15	Frais d'études	- 4 000,00 €	
2188-12	Autres immobilisations corporelles	- 6 900,00 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 8 500,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 20 200,00 €	
10223	T.L.E.		+ 6 720,00 €
1321	Subv. Etat et Ets nationaux		+ 11 080,00 €
	TOTAL	17 800,00 €	17 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2018 de la Commune, adopté le 16 avril 2018 ;

VU la Décision Modificative n°1 en date du 20 juin 2018 et la Décision Modificative n°2 en date du 23 octobre 2018 ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget général 2018 telle que détaillée ci-dessus par monsieur le Maire.

Questions diverses :

Point Fibre Optique : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux du réseau Fibre Optique. Actuellement et comme l'avez indiqué Orange, la Commune est éligible à 80% à la Fibre Optique